

## Serriste

## Agriculture

**Description de l'activité:**

L'activité de serriste, consiste à l'exploitation de cultures sous serres. Ces derniers sont généralement des serres permanentes, en verre ou en plastique, ou plus rarement des tunnels provisoires plastifiés.

**Objectif principal :**

Assurer une croissance idéale aux plants, les rendre plus forts naturellement et les protéger des multiples agressions extérieures : le froid, le gel, le vent, les insectes parasites, la pollution, etc.

**Tâches principales :**

- Gérer éventuellement les stocks, les intrants et l'approvisionnement ;
- Assurer la relation avec les fournisseurs ;
- Trouver des solutions pour améliorer la rentabilité ;
- Préparer le sol ;
- Déraciner les anciennes plantes, en ramassant les déchets et les brûler éventuellement ;
- Poser les films plastifiés au sol ;
- Réaliser les semis, réceptionner les jeunes plants et les mettre en terre ;
- Fixer les plantes en hauteur sur les fils ;
- Observer l'état des cultures afin de repérer d'éventuelles anomalies comme la présence d'une maladie, d'un parasite, une carence ou un excès nutritif, etc. ;
- Vérifier les indicateurs des conditions d'ambiance (température, humidité, chauffage..) en fonction des besoins des plantes et du climat;
- Observer le végétal (équilibre, changement de couleur de la plante, etc.), et surveiller les indicateurs agronomiques (croissance hebdomadaire, nombre de feuilles/plantes, etc.) ;
- Pratiquer des analyses d'eau récupérée dans les substrats en vue de rééquilibrer les solutions fertilisantes si nécessaire ;
- Utiliser et entretenir les équipements d'irrigation et de fertilisation ;
- Installer les tuyaux des systèmes de chauffage et d'irrigation, ainsi que les goutteurs ;
- Veiller au bon fonctionnement des équipements : pompes, vannes, ouverture/fermeture des écrans d'ombrage ou des écrans thermiques ;
- Assurer la maintenance des abris : désinfecter les serres et leurs équipements et les toitures, changer les plastiques ou les verres si besoin ;
- Récolter, trier et déposer les produits dans des cagettes ou des caisses.

**Equipements importants :**

- Citerne
- Chariot
- Réversible
- Pulvérisateur
- Motopompe
- Kit d'aspersion
- Compresseur
- Kit goutte à goutte
- Pompe immergée
- Structure de serre en acier.

**Formation et qualités requises :**

- ❖ Certificat Aptitude Professionnelle (CAP) en pépiniériste ;
- ❖ Diplôme des instituts spécialisés dans le domaine de l'agriculture ;
- ❖ Diplôme universitaire dans le domaine de l'agronomie.

**Emplois:**

Trois (03) emplois au minimum.

**Références réglementaires :**

- Loi n° 08-16 du 3 août 2008, portant orientation agricole.
- Loi n° 10-03 du 15 août 2010 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat ;
- Décret exécutif n°96-63 du 7 Ramadhan 1416 correspondant au 27 janvier 1996 susvisé, définissant les activités agricoles et fixant les conditions et les modalités de reconnaissance de la qualité d'agriculteur ;
- Décret exécutif n° 10-326 du 23 décembre 2010, fixant les modalités de mise en œuvre du droit de concession pour l'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat ;
- Arrêté du 26 décembre 2000 modifiant l'arrêté du 25 mai 1996 fixant les modalités d'inscription des agriculteurs de tenue des registres y afférents et le modèle de la carte professionnelle d'agriculteur, p12 JORA N°6 du 21-01-2001 ;
- Circulaire interministérielle (MICAL-MADR) n°108 du 28 février 2011, relative à la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage.

**Contacts utiles :**

- ✓ Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la pêche : site web : [www.minagri.dz](http://www.minagri.dz)
- ✓ Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnel : site web : [www.mfep.gov.dz](http://www.mfep.gov.dz)
- ✓ Caisse Nationale de Mutualité Agricole CNMA : site web : [www.cnma.dz](http://www.cnma.dz)
- ✓ Institut Technique de Développement de l'Agronomie Saharienne : site web : [www.itdas.dz](http://www.itdas.dz)